



PLAN DE COURS

Titre du cours : **Transition en grandes cultures biologiques : évaluer votre projet au niveau économique**
Prérequis : **Aucun**
Enseignant : **Anne Le Mat**
Durée : **3 heures**
Horaire : **11 mars 2022 de 9 :00 à 12 :00**
Lieu : **Cégep de Victoriaville, 475 rue Notre-Dame Est, Victoriaville, G6P 4B3**

La formation s'adresse à des entreprises ou à des personnes qui ont un projet de démarrage ou de transition en grandes cultures biologiques.

Veillez prendre note que la tenue de la formation est conditionnelle au nombre minimal de participants requis.

Veillez noter que la formation pourrait être offerte exclusivement en ligne, selon l'évolution de la COVID-19.

ÉNONCÉ DE LA COMPÉTENCE

- Se familiariser avec les données de références pour les principales grandes cultures biologiques.
- Comprendre ce qui distingue les grandes cultures conventionnelles et biologiques au niveau budgétaire.
- Comprendre comment la transition biologique s'évalue d'un point de vue économique.
- Comprendre comment un projet d'investissement affecte le budget d'une entreprise.

ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE

- 1- Données techniques et économiques en grandes cultures biologiques :
 - a. Source des données et méthodologie (CECPA-CETAB+)
 - b. Utilisation des AGDEX CRAAQ vs données CECPA/CETAB+
 - c. Revenus - charges directes – charges indirectes- main d'œuvre
 - d. Rentabilité des entreprises en grandes cultures conventionnelles vs en régie biologique
- 2- Planifier une transition biologique en grandes cultures :
 - a. Évaluer la situation de départ et la situation en régie biologique
 - b. Outils et démarche pour les prévisions en phase de transition
- 3- Planifier un projet d'investissement :
 - a. Principes et principales méthodes ;
 - b. Illustration sur des exemples de cas ;
- 4- Sommaire des points à retenir et Ressources pour aller plus loin

MÉTHODOLOGIE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Autoévaluation

MÉDIAGRAPHIE

COVID-19

Veillez prendre note qu'en cas de confinement, nos cours seront offerts exclusivement en ligne, même si vous avez choisi l'option « en classe ». Peu importe l'option choisie, vous aurez droit à l'enregistrement de la formation si vous êtes dans l'obligation de manquer un cours.

Pour les gens inscrits en salle, n'oubliez pas votre couvre-visage. Il est obligatoire dans vos déplacements à l'intérieur de l'école et lorsque la distanciation physique minimale ne peut être respectée.